



GRANDS TRAVAUX BLOIS

10, rue de la Creusille

Tel. : 02 54 90 91 30- Fax: 02 54 90 91 49

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER UNE I.C.P.E. TEMPORAIRE

Implantation d'une usine d'enrobage à chaud

BASE AERIENNE MILITAIRE DE BRICY
(45310)

Note de présentation non technique du projet

Janvier 2019

Ce dossier concerne l'exploitation temporaire d'une usine d'enrobage à chaud sur le territoire de la **commune de BRICY** (département du Loiret, 45), sur une plateforme mise à disposition par **le Ministère de la Défense** située dans l'emprise de la base aérienne militaire n°123 et à proximité immédiate du chantier. La **demande d'autorisation est temporaire**.

La mise en place de cette usine d'enrobage mobile est justifiée par l'attribution par la DCSID (Direction Centrale du Service Infrastructures de la Défense) du Ministère des Armées au groupement de sociétés dont EUROVIA fait partie, du chantier de rénovation des infrastructures aéronautiques (dont la piste d'envol) de la base aérienne militaire n°123 d'Orléans-Bricy.

Le processus de fabrication des enrobés consiste à sécher un mélange de granulats par chauffage dans un tambour. Le chauffage est assuré par un brûleur fonctionnant au Fioul Lourd TBTS (Très Basse Teneur en Soufre, <1%). Les gaz rejetés passent par un filtre dépoussiéreur, puis sont dispersés par une cheminée haute de 13 mètres. Les granulats séchés seront ensuite mélangés avec des fines (filler) et du bitume préchauffé pour obtenir des enrobés (malaxeur). L'enrobé est ensuite stocké dans une trémie avant chargement des camions et expédition sur chantier.

L'accès au site se fera essentiellement par la RD 955 puis une courte portion de la RD 836, via l'entrée de la base aérienne. Dans l'enceinte de celle-ci ; les voiries de circulation internes permettront l'accès à la plateforme. Le trafic routier afférent à l'activité du poste en période de production sera exclusivement interne à la base aérienne.



Le site de projet est ainsi directement bordé par :











- Au Nord : les infrastructures de la base aérienne (déchetterie) ;
- A l'Est : la voie ferrée Orléans-Châteaudun ;
- Au Sud : les infrastructures de la base aérienne (ancien stand de tir) ;
- A l'Ouest : les infrastructures de la base aérienne (bassin de récupération des eaux).

















Les éléments de l'usine, y compris le stockage des matériaux, occuperont une surface d'environ 15 000 m². Les cuves de stockages des produits nécessaires à la fabrication seront disposées dans des rétentions pour éviter toute pollution.

Pour une période de fabrication estimée à 30 à 40 jours et un tonnage total d'enrobés de 26 000 tonnes, les horaires de travail seront compris entre 7h et 20h. A noter qu'il n'est pas prévu de réaliser des travaux de nuit au moment de la rédaction du présent dossier, hormis pour d'éventuelles phases particulières.

L'usine ERMONT TSM 25 Major, ou similaire, qui sera mise en place, a une capacité nominale maximale de production de 550 tonnes/heure. La cadence de fabrication journalière est estimée à 2 000 tonnes d'enrobés.

Le tableau ci-après présente par thème, l'état initial du site et les enjeux associés ainsi que l'impact potentiel du projet sur chaque thème :

THEMES	ETAT / Enjeux	Evolution supposée		
		Avec projet	Sans projet	
HABITAT & SANTE HUMAINE	<ul style="list-style-type: none"> – Un site dans un environnement anthropisé (zone aéronautique militaire). – Pas de voisinage dans un rayon de 250 m – Absence de captages AEP. 	+		
ACCES ET INFRASTRUCTURES	<ul style="list-style-type: none"> – Site desservi par voie routière et voie ferrée. – Trafic relativement important sur le RD 841 dominé par le trafic VL. 	+		
PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> – Site en dehors de tout périmètre de protection de monuments historiques, de site inscrit ou classé – Site non concerné par un patrimoine archéologique 	0		
RISQUES	<ul style="list-style-type: none"> – Très faible sismicité – Pas de risque inondation – Risque faible de remontée de nappe – Très faible risque de mouvement de terrain – Aléa fort pour le retrait/gonflement d'argiles – Site non soumis aux risques technologiques 	0		
CLIMAT	<ul style="list-style-type: none"> – Des vents dominant de direction Nord-Est et Sud-Ouest – Des précipitations moyennes. – Des températures douces. 	0		

THEMES	ETAT / Enjeux	Evolution supposée		
		Avec projet	Sans projet	
SOL / SOUS SOL	<ul style="list-style-type: none"> - Site localisé sur des argiles sableuses et des sables qui recouvrent du calcaire. - Site déjà aménagé en plate-forme stabilisée destiné à accueillir ce type d'installation. 	+		
EAUX SOUTERRAINES	<ul style="list-style-type: none"> - Site localisé au droit de 2 nappes dont un est aquifère. - Une couverture substantielle d'argiles et marnes imperméables avant de trouver l'aquifère à environ 110 m de profondeur. 	0		
EAUX SUPERFICIELLES	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de cours d'eau à proximité du site. 	0		
MILIEUX NATURELS BIODIVERSITE	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de sites naturels remarquables. - Absence de milieux favorables à une faune et une flore d'intérêt. 	0		
PAYSAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Un paysage marqué par la présence de l'homme (Base militaire, axes de communication routiers et ferroviaires). 	0		
AMBIANCE SONORE	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau ambiant moyen correspondant à des zones proches de l'activité militaire. 	+		
QUALITE DE L'AIR	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité moyenne de l'air. 	+		
SERVITUDES	<ul style="list-style-type: none"> - Installation bien en deçà des cotes NGF maximales autorisées. 	0		

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts négatifs sont prévues afin de ne pas détériorer la situation actuelle. Pour chaque thème, les mesures mises en œuvre sont détaillées dans le tableau suivant :

Milieux / Domaines		Enjeux	EFFETS	Principales Mesures prises	EFFETS RESIDUELS
Milieu humain	Infrastructures et Trafic	+	FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Approvisionnement en granulats avant le démarrage du poste pour lisser l'augmentation de trafic ; ✘ Respect des contraintes de circulation associées au chantier. 	TRES FAIBLE
Milieu physique	Sol / sous-sol	+	MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Rétention / imperméabilisation des aires de stockages et dépotage ; ✘ Séparateur à hydrocarbures avec confinement de la pollution en place ; 	NUL
	Eaux souterraines	0	FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Tous les fûts et bidons de produits dangereux + déchets sur rétention ; ✘ Entretien et contrôle régulier des engins. 	
	Eaux superficielles	+	MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Utilisation du système de collecte des eaux actuellement en place pour traiter les eaux chargées en MES ; ✘ Rétention/ imperméabilisation des aires de stockages et dépotage ; ✘ Séparateur à hydrocarbures. 	NUL
Paysage		0	FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Positionnement des stocks de matériaux pour limiter l'impact visuel. 	TRES FAIBLE
Ambiance sonore		+	MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Groupes électrogènes dans un container insonorisé ; ✘ Ventilateurs des brûleurs équipés d'un silencieux ; ✘ Véhicules et engins insonorisés ; 	TRES FAIBLE
Qualité de l'air	Poussières	+	MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Limitation des vitesses de circulation ; ✘ Propreté des voies de circulation ; ✘ Bâchage des camions ; ✘ Arrosage des pistes par temps sec ; 	TRES FAIBLE
	Gaz de combustion	+	FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Système de dépoussiérage sur les rejets ; ✘ Réglage du brûleur (annuel) ; ✘ Hauteur des cheminées déterminée pour permettre la dispersion ; ✘ Suivi des rejets pendant l'activité du poste (si demandé) ; ✘ Respect des seuils imposés par les arrêtés préfectoraux. 	TRES FAIBLE
	Odeurs	+	FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Bâchage des camions en sortie de site ; ✘ Production d'enrobés tièdes (si acceptation du client). 	NUL

Le risque sanitaire pour les populations environnantes peut être lié à la transmission de pollution par les eaux (pollution de la nappe principalement) ou par l'air (rejets de gaz, poussières, bruits).

Dans le cas présent, le voisinage est éloigné des sources potentielles de contamination (riverain à plus de 360 mètres à l'est du site). **Une modélisation des émissions rejetées par les cheminées du poste d'enrobage a été réalisée.** Les concentrations inhalées calculées pour les riverains les plus proches sont jugées **très faibles et acceptables**. A noter que l'installation ne fonctionnera que 30 à 40 jours environ au total sur 2019.

Il n'existe donc pas de risque pour la santé des riverains ou la santé humaine en général, liées au déroulement des activités de l'usine d'enrobage à chaud.

Une étude de dangers a également été menée afin de mesurer le danger potentiel lié à l'implantation de l'usine d'enrobés sur le site.

Les sources de dangers liées à des événements naturels ont été étudiées. Compte tenu de la localisation du site, les risques sismiques, d'inondation, de gel et de foudre n'ont pas été retenues comme sources potentielles de dangers. Les établissements à proximité ainsi que les voies de communication (voies routières, voies ferroviaires et voies aériennes) ne seront pas facteurs de risques pour le site.

Les risques internes liés à l'exploitation de la centrale d'enrobage mobile temporaire seront principalement associés aux combustibles utilisés : fioul lourd et fioul domestique (FOD/GNR). Les risques présents seront des risques d'inflammation/incendie.

L'évaluation des potentiels de dangers et l'analyse préliminaire des risques ont mis en évidence le phénomène dangereux suivant : **feu de nappe de gasoil non routier (GNR).**

Différentes mesures de prévention et de protection seront mises en œuvre sur le site. On peut entre autres citer les mesures suivantes :

- produits liquides placés sur des dispositifs de rétention réglementaires,
- brûleur du tambour disposant d'un cycle d'allumage garant d'une bonne sécurité,
- équipements de sécurité sur chaudière,
- mesures organisationnelles : procédures, consignes de sécurité, formation du personnel, etc.
- moyens d'intervention/d'extinction du site : extincteurs, stocks de sable, réserve d'eau d'extinction.

Au regard des critères d'appréciation de la maîtrise des risques et du positionnement dans la grille probabilité/gravité des conséquences humaines (circulaire du 10 mai 2010), l'évènement accidentel est classé en zone de **risque « moindre »** et n'implique pas de réduction complémentaire du risque.